



ADMINISTRATION COMMUNALE

---

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 FEVRIER 2006

### Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

#### Séance publique

#### CULTES – FABRIQUES D'ÉGLISE

2. a) **Compte 2003 de la Fabrique d'Église de la Sainte-Vierge à Bouvignies. Avis.**
- b) **Modifications budgétaires 2005 des Fabriques d'Église :**
  - **Saint-Denis à Irchonwelz**
  - **Saint-Martin à Lanquesaint**
  - **Saint-Ursmer à Ormeignies****Avis.**
- c) **Budget 2006 de la Fabrique d'Église Saint-Martin à Lanquesaint. Avis.**

#### ADMINISTRATION GENERALE

3. **Autorisation d'ester en justice.**

**A)** Le jeudi 15 décembre 2005, les responsables de la société GEFCO, établie au sein du parc économique de Ghislenghien, ont sollicité l'intervention des services d'urgence, d'incendie, de la Protection civile et de la Division de la Police de l'Environnement de la Région Wallonne. Dans les moments, qui ont suivi, à l'initiative de M. le Bourgmestre Bruno VAN GROOTENBRULLE, une réunion de travail eut lieu sur le

site. Elle a regroupé les représentants des services ci-dessus cités, mais aussi des riverains, qui avaient été conviés par la Ville à participer à cette séance de travail.

Des prélèvements d'eaux usées ont été réalisés par la DPE et l'Institut Provincial d'Hygiène et de Bactériologie. Les résultats, qui ont été communiqués et qui feront l'objet d'une très prochaine publication n'apportent aucune réponse aux situations exposées par certains employés de la société GEFECO et certains riverains plus ou moins éloignés du site de l'entreprise.

**B) Depuis lors, les Services d'Incendie ont été requis dans le parc économique, à la demande de représentants de la société VALEO.**

Une brève recherche a permis de localiser la source de la pollution gazeuse des fosses septiques, qui ne répondaient plus tout à fait à l'attente des utilisateurs et dont les exutoires étaient partiellement en communication via les gouttières avec l'une ou l'autre salle de travail et un sanitaire.

En attendant, le plan de bio vigilance sanitaire, qui couvre l'ensemble du territoire de la Ville et qui sera mis en place dans le courant des mois de février et mars par l'Institut Provincial d'Hygiène et de Bactériologie devrait permettre à terme de localiser et d'identifier l'une ou l'autre source d'émission d'odeurs décelées de manière épisodique par l'un ou l'autre membre du personnel des sociétés GEFECO, VALEO et autres et par des riverains.

Cette démarche volontariste de la Ville ne dispense pas les autres administrations régionales compétentes des recherches et contrôles pour lesquels, elles sont notamment mandatées.

Pour rappel, ce plan de bio vigilance sanitaire pourrait être co-financé par la Région Wallonne, la Communauté Française et la Ville. Il est unique en Belgique et vraisemblablement dans un certain nombre de pays de la CEE.

Il consiste à analyser et à surveiller les composantes environnementales que sont l'air, l'eau et les sols sur le territoire de l'entière de la Ville.

Ainsi, sur une période de 4 ans, l'ensemble des activités, qui se déroulent à Ath et qui ont un impact sur l'environnement, seront l'objet de cette étude. Elle fera appel à la population et aux différentes institutions publiques et privées.

L'Institut Provincial d'Hygiène et de Bactériologie est l'acteur de la mise en place de ce plan. La synergie entre ce dernier et les études conduites par la Faculté Polytechnique de Mons devrait aboutir à des constats, recommandations, suggestions d'amélioration scientifique quant aux différents éléments ci-dessus cités.

**C) Enfin, durant la seconde décennie de janvier, les mêmes services furent demandés sur la Dendre canalisée pour une mortalité de poissons entre les biefs de Bilhée et du pont de Tenre.**

Les prélèvements d'eau et de poissons ont été réalisés à la demande conjointe du Député-Bourgmestre et des pêcheurs.

Des analyses très poussées sont concrétisées au sein de laboratoires agréés pour tenter de connaître l'origine de cette mortalité.

Des premiers résultats, qui doivent encore être vérifiés, attestent d'une alcalinité anormalement élevée de l'eau (pH au-delà de 7), dont l'origine n'est pas encore connue.

Il a été demandé à IPALLE d'examiner le traitement des eaux usées en provenance de son parc à containers et de l'une ou l'autre activité voisine de la Dendre canalisée, afin que l'Intercommunale prenne, s'il échet, des dispositions pour résoudre l'un ou l'autre éventuel problème.

Les raisons des appels aux Services de Sécurité et de Contrôle créent des problèmes, des inquiétudes fondées ou non au sein des entreprises, de leur personnel, des riverains, des pêcheurs, qui doivent être rassurés et bien informés.

Il est indispensable, pour aller au fond des choses, de se constituer partie civile contre un éventuel auteur à ce jour non identifié de rejets interdits ou malvenus, involontaires ou peut-être volontaires.

## **DOMAINE COMMUNAL**

### **4. Aliénations :**

a) de 2 parcelles sises chemin du Stocq à Ostiches.

b) d'un excédent de voirie sis au chemin des Peupliers.

c) d'une partie (lot 1) de la parcelle cadastrée section A n°255R sise rue Lucien Raulier à Moulbaix.

**Décision.**

### **5. Acquisition d'une parcelle de terrain section B n°565 sise à Meslin-l'Evêque. Décision.**

### **6. "Clos du Tardin" et Place de Moulbaix. Renonciation à accession sur les terrains en faveur de l'Habitat du Pays Vert. Décision.**

### **7. Désaffectation d'une partie de voirie. Cession de l'ancienne assiette de l'Intercommunale IDETA. Approbation.**

## **CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE**

### **8. Budgets aux services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2006. Approbation.**

Le projet de budget pour l'exercice 2006 du Centre Public d'Action Sociale, que nous avons l'honneur de vous soumettre, se clôture sur les résultats suivants :

	<u>ORDINAIRE</u>	<u>EXTRAORDINAIRE</u>
- Recettes	18.363.560,76 €	2.082.800,00 €
- Dépenses	18.363.560,76 €	2.082.800,00 €
- EQUILIBRE	-	-

## **FINANCES COMMUNALES**

- 9. Budgets communaux pour l'exercice 2006 et objets connexes. Approbation.**

## **LOTISSEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU**

- 10. a) Lotissement à Ath, rue de la Haute Forière et chevauchoire de Tongre (3 lots à bâtir).  
b) Lotissement route de Frasnes, Mainvault et Houtaing (3 lots à bâtir).  
Equipements. Approbation.**
- c) Extension du réseau de distribution d'eau à Ligne, à Ghislenghien et à Ath. Souscription de parts sociales. Approbation.**

## **POLICE LOCALE**

- 11. Acquisition de matériel de téléphonie et de logiciels. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

L'hôtel de police accueillera l'ensemble du personnel des deux bâtiments actuels.

Dans ce nouveau complexe, il s'avère indispensable de disposer d'un central téléphonique d'un minimum de 50 lignes, ainsi que de 50 nouveaux postes téléphoniques compatibles avec le serveur.

Dans le cadre du Projet Informatique Police (I.S.L.P.), développé par le Ministère de l'Intérieur, la police d'Ath a été équipée en matériel informatique et en programmes permettant de travailler en réseau.

Afin d'assurer la conformité de toutes les configurations I.S.L.P.

l'ensemble du réseau informatique doit être conforme aux directives de la DST (Direction de la télématique de la police fédérale) pour que le système soit performant.

Au fil des ans, la police d'Ath a mis en service les différents modules du système « I.S.L.P. ». Ce système constitue aujourd'hui son outil de travail au quotidien.

Le choix de cet outil s'avère judicieux, puisqu'il a été retenu, dans le cadre de la réforme de police, pour l'équipement informatique des zones de polices. Ses fonctionnalités sont continuellement adaptées et d'autres modules sont joints, afin que cet outil de travail soit le plus performant pour le travail du policier.

En conséquence, le réseau informatique doit être toujours en parfait état de fonctionnement, ainsi que le matériel et software.

Il convient dès à présent de songer :

- ❖ Au remplacement de matériel bureautique et de stations de travail devenues obsolètes ;
- ❖ Au remplacement d'imprimantes et d'écran ;
- ❖ A l'acquisition de divers softwares et hardwares ;

En outre, le Fédéral prévoit de passer en windows XP dans les mois qui suivent.

## **BATIMENTS DU PATRIMOINE**

### **12. a) Acquisition de matériaux destinés à l'entretien des bâtiments du patrimoine. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

Chaque année, le Conseil communal approuve un crédit en vue d'assurer la maintenance des bâtiments du patrimoine privé de la Ville. Il convient en effet de sauvegarder le bon état d'entretien des immeubles privés dont la Ville est propriétaire.

### **b) Maintenance extraordinaire des bâtiments du patrimoine par le privé. Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

Le Conseil communal a approuvé, ce jour, un crédit en vue d'assurer la maintenance des bâtiments du patrimoine de la Ville par le privé. Il convient en effet de sauvegarder le bon état d'entretien des immeubles privés dont la Ville est propriétaire.

Le planning des travaux de la Régie ne permettant plus la prise en compte de certains travaux qui doivent être effectués dans les meilleurs délais, de petites entreprises locales pourraient être consultées, sous forme de procédure négociée, pour leur réalisation.

Dans le courant de 2006, des investissements devraient être consentis notamment pour des travaux :

- ❖ de minime importance à la Maison de Village de Lanquesaint ;
- ❖ d'entretien extraordinaire du bâtiment sis rue de Liessies à Ath dont les escaliers, portes et châssis doivent être repeints.

### **c) Travaux d'entretien extraordinaire de la salle du Blanc Moulin à Ostiches. Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

La Salle du Blanc Moulin à Ostiches, propriété de la Ville, est donnée en location lors de festivités organisées par des sociétés villageoises ou des particuliers.

Des travaux d'entretien extraordinaire devraient être réalisés cette année afin que ce bâtiment réponde aux normes de sécurité et d'hygiène et que des travaux de rafraîchissement puissent y être prévus.

## **MAISON DES GEANTS**

### **13. Mise à jour et renforcement du centre d'interprétation. Projet. Choix du mode de passation de marché et de financement. Approbation.**

Ouverte au public voici plusieurs années, la Maison des Géants souhaite renforcer son attractivité.

Si les contenus, messages et collections ne manquent pas d'éveiller l'intérêt des visiteurs, il faut cependant constater que certaines des techniques scénographiques mises en œuvre à l'époque paraissent aujourd'hui obsolètes. L'explication est simple. Ces dernières années, les technologies numériques ont connu une explosion, et ce qui faisait figure de techniques d'avant-garde apparaît aujourd'hui comme désuet.

Le matériel, les techniques et les supports de diffusion par exemple, ont bénéficié de progrès qui réduisent au minimum les causes de panne, la maintenance et autorisent des effets de plus en plus spectaculaires.

La Ducasse d'Ath venant d'être proclamée "Patrimoine oral et immatériel de l'Humanité" par l'Unesco, cette reconnaissance ne manquera pas d'attirer de nombreux touristes à Ath et plus particulièrement à la Maison des Géants. La mise à jour et le renforcement du centre d'interprétation permettra ainsi d'accueillir les visiteurs dans des conditions optimales.

## **COMMUNICATIONS – VOIRIES – COURS D'EAU**

### **14. a) Maintenance extraordinaire des camions du Service technique communal. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

Les camions affectés à l'entretien des voiries et des fossés doivent être régulièrement entretenus et se trouver dans un bon état de fonctionnement pour ne pas perturber les tâches des services communaux.

Aussi, pour assurer ces prestations, un crédit a été inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2006 et est destiné à couvrir les débours à consentir pour l'acquisition des pièces nécessaires à l'entretien et à la réparation des camions des services techniques communaux.

### **b) Maintenance extraordinaire des véhicules spéciaux. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

Un crédit a été inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2006 et est destiné à couvrir les débours à consentir pour l'acquisition des pièces nécessaires à la réparation des véhicules spéciaux des services techniques communaux, tels que la grue, les faucheuses (couteaux, rotors, ...), les tracteurs, ...

Ces éléments devant être remis en parfait état pour les saisons printanière et estivale, il conviendrait que le Conseil communal libère la totalité du crédit.

**c) Acquisition de pièces pour l'entretien des sources et points d'eau. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

Dans le cadre des aménagements réalisés au Centre-Ville et dans l'entité, des points d'eau et des sources ont été aménagés en plusieurs endroits.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de ces éléments qui embellissent notre patrimoine, le Service des Espaces Verts doit procéder à l'entretien et au remplacement de certaines pièces ou de mécanismes tels que les filtres, les sondes de mise à niveau, les grilles de protection, les électrovannes, ...

## **VOIRIES COMMUNALES**

**15. a) Rénovation extraordinaire des voiries et piedsentes. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Le Service technique communal a dressé la liste des travaux d'entretien extraordinaire aux voiries à réaliser en 2006 dans l'entité athisoise. Ces investissements sont indispensables au maintien en bon état des voiries pour éviter des dégradations plus importantes entraînant in fine des dépenses plus conséquentes.

Ces projets de travaux sont répartis en 3 lots :

### **LOT I**

Travaux de réfection de tronçons de chaussée en revêtement de béton monolithe comprenant les démolitions, le rétablissement des dalles et leur fondation et travaux de réparations localisées de petits tronçons d'égout, de filets d'eau, d'avaloirs et de maçonneries de petits ouvrages d'arts et de chambres de visite.

### **LOT II**

Réfection en recherche de portions de chaussée et d'accotement en revêtement hydrocarboné.

### **LOT III**

Entretien de revêtements en pavés de pierre naturelle.

**b) Aménagement et réfection de trottoirs et d'espaces piétons en divers endroits de l'entité. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2006 à l'effet d'acquérir les matériaux nécessaires au Service « Voiries » dans le cadre des travaux qu'il effectue pour la remise en état ou le renouvellement du revêtement et de la fondation des trottoirs. Ces travaux visent à sécuriser les déplacements des piétons et favoriser ceux des personnes à mobilité réduite.

**c) Acquisition de matériaux destinés à l'entretien des voiries. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

Le souci permanent de la Ville d'Ath d'améliorer et de sécuriser la circulation des piétons et des automobilistes sur les quelque 700 km de voiries communales, nécessite chaque année des interventions au niveau des pistes cyclables, accotements, voiries, réseau d'égouttage, etc.

Pour ce faire, la régie communale doit disposer de matériaux de voirie divers permettant d'assurer les réparations ou les entretiens indispensables.

**d) Amélioration et réparation de l'éclairage public. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Un crédit a été inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2006 et est destiné à couvrir les débours à consentir en matière d'éclairage public.

La Ville d'Ath dispose sur son réseau routier communal de plus de 2.300 points lumineux qu'il convient d'entretenir régulièrement pour assurer une bonne visibilité des usagers de la route et sécuriser le déplacement des piétons.

Il s'agit d'une part, de remplacer des appareils d'éclairage vieux de plus de 30 ans ou défectueux suite à des accidents de roulage et d'autre part d'installer de nouveaux points dûment justifiés et constatés par les services techniques communaux.

Ces travaux d'amélioration et de réparation de l'éclairage public sont régulièrement accomplis par les Intercommunales compétentes.

**e) Travaux de plantations le long des voiries communales. Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

Le Service des Espaces Verts a veillé, depuis bien des années, à l'amélioration de l'environnement le long de nos voiries communales par la plantation d'arbres, de haies, etc.

Malheureusement, chaque année, ces plantations subissent des dommages divers pour différentes raisons telles de légers accidents de circulation, des intempéries, etc.



Ces divers éléments brisés ou anéantis doivent être remplacés afin de maintenir un ensemble cohérent de végétation.

**f) Aménagement de sécurité aux abords de l'école de Bouvignies. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Le 11 juillet 2005, le Conseil communal a approuvé l'avant-projet des travaux d'aménagement de la sécurisation des abords des écoles de Bouvignies dans le cadre du plan Mercure et plus particulièrement de son axe I-Cheminements sécurisés pour les usagers les plus vulnérables.

Ce dossier, transmis au Ministère de l'Intérieur de la Région wallonne, a été admis au bénéfice des subventions.

Le projet définitif comprend les investissements suivants :

- réfection des trottoirs et organisation du stationnement depuis la rue Fontaine de la Blanche jusqu'à la Route de Flobecq
- création d'un plateau casse-vitesse à l'entrée du village côté Chemin d'oeudeghien
- création d'un plateau au droit de l'école et de la future salle polyvalente
- création de trottoirs traversant au droit des carrefours
- aménagement de convivialité et organisation du stationnement au droit de la Place
- tranchées pour l'installation du gaz depuis la Route de Flobecq jusqu'à la rue Fontaine de la Blanche.

## **CIRCULATION ROUTIERE**

**16. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Route régionale N527. Traversée de Ath (chaussée de Valenciennes). Arrêté ministériel.**

Le 15 décembre 2005, le Ministère wallon de l'Équipement et des Transports-Direction Générale des Autoroutes et Routes, a transmis un projet d'Arrêté Ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif au marquage d'un passage pour piétons sur la N527, sur le territoire de la Ville d'Ath.

Il s'agit d'adopter ce règlement complémentaire suite à la demande introduite par la Ville d'Ath, en date du 28 novembre 2005.

**17. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Extension de l'agglomération d'Ostiches. Mise à jour. Limitation de vitesse.**

En vertu du règlement général sur la police de la circulation routière, en fonction du développement des surfaces bâties et à bâtir, et de manière à englober le nouvel îlot du carrefour de Pidebecq et d'inclure le Chemin du Blanc Moulin dans la zone 50, il est proposé d'adopter un règlement complémentaire pour la nouvelle zone agglomérée d'Ostiches.

Il s'agit en fait d'accroître la sécurité du village d'Ostiches et de ses habitants, en étendant la zone agglomérée de ce village de l'entité d'Ath. En fonction de cette description, le règlement complémentaire sur la police de la circulation routière, adopté par le Conseil communal le 28 octobre 2002, serait modifié comme suit :

Nouvelle agglomération d'Ostiches

Point XIII. Modifier le libellé comme suit:

- A. Route de Flobecq: d'une part, avant le carrefour du Chemin du Blanc Moulin et d'autre part, à hauteur du n°381;
  - B. Chemin de Stocq: avant le carrefour du Chemin du Blanc Moulin;
  - C. Chemin de Pidebecq: à un point situé à 50m de sa jonction avec la route de Flobecq;
  - D. Chemin de Sartiau: à hauteur du n°17;
  - E. Chemin Magenies: à sa jonction avec la Route de Flobecq.
- D'autre part, de l'autre côté du village, en direction d'Oeudeghien, la zone habitée s'est fortement intensifiée. Le long de cette route fort sinueuse et entrecoupée de cinq carrefours, la vitesse légale est de 90 km/h, ce qui apparaît trop élevé.

Il est souhaitable de limiter la vitesse à 70 km/h entre le Chemin de Goumentpont et la limite de l'agglomération. La mesure sera matérialisée par le placement des signaux C43.

Ces deux projets ont été soumis aux responsables de la Police locale et ont reçu un avis favorable.

## **SIGNALISATION ROUTIERE**

### **18. Acquisition et réalisation de signalisation routière. Projet. Choix du mode de passation du marché et de financement. Approbation.**

Chaque année, afin de garantir la sécurité des usagers de la route, les services communaux procèdent au remplacement des panneaux de signalisation soit vétustes, soit détériorés et au renforcement de la signalisation aux endroits dangereux.

Au-delà, il est indispensable de remplacer et de mettre en conformité la signalisation suite aux modifications apportées à l'Arrêté Royal en ce qui concerne les limites d'agglomération.

De plus, le Conseil communal a approuvé, en mai 1997, le règlement complémentaire sur la police de la circulation. Il doit être matérialisé (panneaux, marquages en relief, îlots directionnels).

## **RENOVATION ET REVITALISATION URBAINE**

### **19. Aliénation en 11 lots d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°811p98 sise rue Jean Jaurès. Décision.**

La Ville a acquis en 1993 la parcelle cadastrée section B n° 811p98, sise à l'arrière des petites maisons sociales de la rue Jean Jaurès en vue de vendre en plusieurs lots une partie de celle-ci à des riverains souhaitant y construire des garages.

Sur base d'une étude faite par le bureau Notte, une première phase de cette opération réalisée en 1998 a ainsi abouti à la construction en chantier groupé de 11 garages adossés aux abris de jardin des habitations sociales.

Depuis, d'autres riverains ont fait part de leur souhait d'acquérir un ou plusieurs lots en vue de mener une seconde phase de cette opération. La parcelle sous lots 1 à 11 pourrait ainsi être vendue en 11 lots.

Du procès-verbal d'enquête, il résulte que ce projet n'a rencontré aucune opposition.

Une troisième phase, relative aux lots 12 à 22, sera réalisée ultérieurement. Elle concernera la réalisation de 11 garages en surbaissement non visibles grâce au mur limitrophe d'une hauteur de 2,20m.

L'ensemble du site sera arboré, planté, bien éclairé et sécurisé par une grille automatique installée à l'entrée du passage latéral des habitations sociales, qui sera cofinancée par les propriétaires de garages et gérée par un syndic.

## **20. Opération de rénovation urbaine. Convention-exécution 2005. Avenant n°1. Notification.**

En Rénovation urbaine, le programme de la convention-exécution 2005 relatif aux lots 3, 4 et 5 des travaux de l'Esplanade était le suivant :

1. Aménagement d'une aire de convivialité (réalisation des aires de détente intergénérationnelles)
2. « Convivialisation » du socle de l'Esplanade
3. Mise en scène nocturne, « convivialisation » des pourtours du site et mise en scène des connexions.

Sur base du résultat des adjudications, ce programme a cependant dû être modifié.

Il a donc été nécessaire d'établir un avenant n°1 à la convention-exécution 2005 réglant l'octroi à notre Ville d'une subvention supplémentaire pour les travaux susdits.

## **21. Opération de revitalisation urbaine dite "Ilot de la rue Haute". Convention-exécution 2005. Conditions de divers marchés de services. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

Dans le cadre de l'opération de revitalisation de la rue Haute, la Ville a acquis les immeubles sis rue Haute,13 (Ancien Coprosain) et rue de Bouchain,19 (Snooker) en vue de les démolir.

Ces grosses démolitions confiées à l'entreprise LETE seront réalisées dès que le Snooker aura déménagé dans ses nouvelles installations au Quai de l'Entrepôt, vraisemblablement au printemps prochain.

Aussitôt après, seront entrepris les travaux relatifs à la réalisation des parkings souterrains, les travaux de rénovation (en 2 phases) de l'Ancien Refuge de l'Abbaye de Ghislenghien et un peu plus tard l'aménagement des abords intérieurs et extérieurs de l'îlot.

A ce stade de l'opération, il convient d'arrêter les conditions de divers marchés de services et de choisir les modes de passation de marché pour les missions suivantes :

- 1) Mission d'architecture pour la première phase des travaux de l'Ancien Refuge de l'Abbaye de Ghislenghien (confortation et reconstruction de l'enveloppe du bâtiment).
- 2) Mission d'architecture pour aménagement des abords intérieurs et extérieurs de l'îlot.
- 3) Mission de stabilité relative aux points 1 et 2 susdits.
- 4) Mission globale de coordination sécurité santé et de planification de l'ensemble des travaux.

## **22. Opération de revitalisation du quartier de la gare :**

**a) Périmètre. Programme du public et des privés. Conventions Ville/privés. Approbation.**

**b) Conditions du marché de services pour l'étude relative au programme du public. Choix des modes de passation de marché et de financement. Décision.**

Notre ville s'inscrit depuis plusieurs années dans le schéma actif d'aménagement du territoire.

Ses objectifs sont de sauvegarder le patrimoine, de respecter l'environnement bâti et non-bâti, d'augmenter les capacités de mobilité, de s'inscrire dans le développement durable et la sauvegarde de l'environnement en réduisant les parcours individuels, en renforçant les noyaux d'habitat rural et d'habitat urbain.

Pour ce faire, beaucoup d'opérations ont été conduites en partenariat avec les secteurs privés, publics, associatifs pour augmenter le parc immobilier locatif et acquisitif (logements et équipements). Toutes ces opérations ont été conduites après l'étude d'un plan de structure communal portant sur le territoire intra-muros.

Parallèlement, un autre plan de structure a été étudié pour le reste du territoire de la Ville. Ces études regroupent des réflexions importantes, qui ont été soumises aux citoyens et autorités locaux. Elles permettront d'éviter des erreurs d'aménagement du territoire et donnent à tous les partenaires une indication sur les volontés locales, qui s'appuient sur les différentes consultations de la population et des spécialistes (architectes urbanistes).

Tout le noyau urbain de la ville ancienne est inscrit dans un périmètre de rénovation urbaine et chaque année, des opérations sont réalisées en partenariat avec les différents intervenants publics et privés.

\* \* \*

Des périmètres de revitalisation ont été arrêtés.

Le premier concerne le quartier de la clinique de l'Esplanade, rue Jean Jaurès, etc. Il a permis de construire et rénover près de 150 logements, d'amener des services aux personnes du troisième âge et de renforcer le caractère urbain de la zone, tout en y développant des espaces verts et en favorisant la réalisation progressive du stationnement souterrain.

Un deuxième périmètre a été fixé. Il reprend le quartier de l'Esplanade, le parc romantique.

Pour répondre à des problèmes de mobilité, mais aussi pour les nombreux logements rénovés et construits, une zone de stationnement a été aménagée pour +/- 120 véhicules.

L'Esplanade, la plaine de jeux et le parc romantique ont été et seront pour mai 2006 totalement rénovés sans mettre en cause les magnifiques arbres de ce parc. Cette opération de revitalisation a aussi permis, à travers les interventions du secteur privé, la construction et la rénovation de +/- 50 logements de type acquisitif et locatif, ainsi que +/- 30 autres emplacements de stationnement.

Un troisième périmètre a été récemment approuvé : celui de la rue Haute, rue du Bouchain. L'investissement est en cours. Les friches importantes qui colonisent l'îlot sont démolies.

Le dégagement de l'ancienne abbaye de Ghislenghien, construction de +/- 25 appartements de type acquisitif, de vastes locaux de services pour le secteur privé, d'un magasin, d'un parking souterrain, d'une quarantaine d'emplacements, l'opération est quasi totalement financée.

Là encore, c'est un renforcement du noyau urbain qui est fort équilibré et apporte au tissu de services locaux (commerces, écoles, etc.), un plus non négligeable et qui s'inscrit dans le processus de développement durable.

Un quatrième périmètre est celui du quartier de la rue du Mouton, rue des Frères Gilbert, rue aux Gâdes, place Ernest Cambier. C'est un quadrilatère qui avait été colonisé par des friches bâties.

Une opération de rénovation urbaine, en collaboration avec la société L'Habitat du Pays vert et d'autres départements de la Région wallonne, a permis d'assainir tout un quartier où le secteur privé met aussi progressivement la main à la pâte.

Cette opération se terminera en 2006 et aboutira à la construction de 7 ou 8 logements acquisitifs privés, à la rénovation de 13 logements privés locatifs, à l'aménagement de 7 logements moyens publics, d'un espace public minéral de grande qualité et désenclavera des propriétés privées riveraines.

Entre temps, la ville a entrepris d'autres opérations chirurgicales de rénovation urbaine immobilière avec des partenaires privés (rue de Gand, Hôtel de Police, rue des Récollets, Impasse Carton, etc.).

Il reste et il restera encore à entreprendre d'autres opérations.

Aujourd'hui, est présenté le périmètre de revitalisation du quartier compris entre les rues de la Station, de Gand, du Noir Bœuf, des Récollets, de Dendre, qui couvre une surface globale de +/- 15.000 m<sup>2</sup>, où sont inscrits des immeubles déjà rénovés, une école importante et d'autres centres de service, une crèche, des appartements, une salle de sports, etc.

Un certain nombre d'habitations et de propriétés ont été progressivement délaissées par des propriétaires successifs en raison de leur enchevêtrement et de leur état de vétusté parfois très avancé.

Au-delà, le Collège Saint-Julien et son pouvoir organisateur souhaiteraient à terme développer leur patrimoine immobilier

pédagogique. Ils ont déjà entrepris des réflexions et voudraient les inscrire dans un cadre plus global de développement du quartier. Quant à la ville et les privés, ils souhaiteraient concrétiser le plan de structure, mais surtout, la revitalisation et la rénovation totale de ce quartier.

## **MATERIEL ET FOURNITURES**

### **23. a) Acquisition de mobilier divers pour le centre administratif communal. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

Le mobilier équipant certains services du centre administratif communal devient, d'une part, vétuste et, d'autre part insuffisant de par notamment la quantité de dossiers en cours qu'il faut classer.

Aussi, il est indispensable d'acquérir des armoires, sièges et bureaux pour offrir à nos employés un cadre de travail adéquat et adapté aux tâches qu'ils sont appelés à gérer.

### **b) Acquisition de matériel d'équipement pour le service entretien. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

L'entretien intérieur du Centre administratif communal nécessite l'utilisation de matériel d'équipement adapté aux différents revêtements en présence.

L'utilisation journalière des cireuses, aspirateurs et décapeuses provoque une usure intensive nécessitant le remplacement régulier de certaines machines.

### **c) Services techniques communaux. Achat de machines et matériel d'équipement. Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

Chaque année, un crédit est inscrit au budget communal à l'effet de couvrir le remplacement de matériel vétuste destiné à l'achat de machines et matériel d'équipement pour les corps de métier de la Régie communale.

Le Service Voiries devra être doté cette année de matériel dont, entre autres, une plaque vibrante, un groupe électrogène, un marteau piqueur, etc.

### **d) Services techniques communaux. Réparations des véhicules de la régie. Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

Chaque année, le parc des véhicules destinés aux Services techniques communaux doit être entretenu et doit, vu son utilisation, subir des réparations.

Pour le budget 2006, un crédit a été inscrit au Service extraordinaire du budget afin de couvrir les dépenses générées par ces réparations.

## **HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE**

### **24. a) Entretien extraordinaire des véhicules de propreté publique. Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

Un crédit a été inscrit au Service extraordinaire du budget de l'exercice 2006 à l'effet de pourvoir à l'entretien des véhicules de propreté publique.

Ce département de la Régie communale dispose, pour remplir les tâches qui lui sont confiées, d'une grosse balayeuse, d'une petite balayeuse, d'une hydrocureuse, d'autres petits engins, lesquels doivent subir un entretien annuel sérieux pour permettre au Service d'utiliser du matériel fiable.

Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir leur passage dans un garage spécialisé pour leur révision complète.

### **b) Acquisition de matériel d'équipement pour les véhicules de propreté publique. Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

Un crédit a été inscrit au Service extraordinaire du budget de 2006 à l'effet de couvrir les frais d'acquisition de matériel d'équipement pour les véhicules du Service de propreté publique.

Il convient en effet, plusieurs fois par an, de procéder au remplacement des brosses des balayeuses, des coudes des balayeuses, hydrocureuses, etc.

### **c) Contrat d'agglomération pour le financement de l'égouttage prioritaire. Avenants. Approbation.**

En séance du 9 septembre 2003, le Conseil Communal a approuvé les contrats d'agglomération liant la Ville d'Ath, l'Intercommunale I.P.A.L.L.E. et la S.P.G.E. pour la gestion du sous-bassin hydrographique de la Dendre.

Lors de l'élaboration de projets bien particuliers en matière d'égouttage sur des territoires concernés par ces contrats, l'Intercommunale I.P.A.L.L.E. étudie les avenants à ces contrats et les transmet à l'autorité communale, à charge pour elle de les soumettre à l'approbation du Conseil.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **25. a) Acquisition de matériaux destinés à l'entretien des bâtiments communaux. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

Le souci permanent de la Ville d'Ath de sauvegarder son patrimoine nécessite chaque année des entretiens de fond au niveau des bâtiments communaux.

Ces investissements consistent en la réfection de toitures et zingueries, la protection des menuiseries extérieures, etc...

Pour ce faire, les divers ateliers de la Régie doivent disposer de matériaux adaptés permettant la mise en œuvre des investissements susmentionnés.

**b) Infrastructures sportives. Acquisition de mobiliers divers pour les halls sportifs. Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

La Ville d'Ath dispose d'infrastructures sportives qui sont équipées en matériel et en mobiliers divers dont certains éléments doivent être remplacés ou complétés chaque année en raison de leur usure ou des bris.

Il en va ainsi notamment de tables, de chaises, de bancs du Hall Marcel Denis, de La Couturelle où le mobilier doit être complété afin d'accueillir actuellement une association sportive de personnes à mobilité réduite.

**c) Infrastructures sportives. Aménagement d'espaces multi-sports à Moulbaix, Ghislenghien et Ormeignies. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.**

En application de la circulaire d'avril 2002 du Gouvernement Wallon visant à ouvrir la pratique sportive au plus grand nombre et en particulier, aux jeunes et aux plus défavorisés, un espace multisports a été aménagé à Isières, aux abords de la Place d'Isières et de l'école communale.

Un second verra bientôt le jour à Mainvault, également aux abords immédiats de l'école.

Ces outils, créés dans des quartiers socialement défavorisés ou dépourvus d'infrastructures adéquates, en ramenant les jeunes et moins jeunes vers une pratique sportive sans contraintes du sport organisé, connaissent un franc succès et sont subventionnés à concurrence de 85 %.

Pour rappel, ces implantations sont dotées d'une animation, d'un entretien et d'une médiatisation par des animateurs sociaux de quartier. Une concertation et une participation de la population ainsi qu'un suivi technique et pédagogique sont incontournables pour la réussite de ce type d'infrastructure. La mise en place d'un Comité d'accompagnement pour une période de trois ans est susceptible d'encadrer le projet et de garantir sa viabilité et sa pérennité.

\* \* \*

La demande de Moulbaix avait déjà auparavant été enregistrée. Actuellement, la Ville d'Ath voudrait réserver la possibilité de bénéficier d'une telle infrastructure, aux anciennes communes de Ghislenghien et d'Ormeignies.



## **BATIMENTS SCOLAIRES**

### **26. a) Maintenance des bâtiments scolaires et des maisons de l'enfant par la régie. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

La ville d'Ath dispose de 20 implantations scolaires réparties dans l'entité représentant 120 classes pour une superficie d'environ 8400 m<sup>2</sup> accueillant quelques 1.700 enfants.

Au-delà, plus de 120 enfants de 18 à 30 mois fréquentent les 17 maisons de l'enfant.

Pour maintenir en bon état ces bâtiments, il convient d'effectuer divers travaux d'entretien extraordinaire.

Il est prévu, notamment, de remplacer certains éléments de sanitaire (chasses, sièges de wc, robinets de lavabo, ...), de chauffage (robinets de radiateur, appareils de régulation, ..) d'électricité (appareil d'éclairage, interrupteurs, prises, câblages, ...), de menuiserie (vitres, serrures, stores, tentures) et de peinture de certains locaux.

A cet effet, il est nécessaire d'acquérir les matériaux à mettre à la disposition de la Régie communale.

### **b) Acquisition de matériel d'équipement pour les bâtiments scolaires. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

La ville d'Ath dispose de 20 implantations scolaires réparties dans l'entité représentant 120 classes pour une superficie d'environ 8400 m<sup>2</sup> accueillant quelque 1.700 enfants.

Ces bâtiments sont journalièrement nettoyés nécessitant un matériel d'équipement adapté.

Au-delà, pour maintenir en bon état de fonctionnement les cuisines scolaires, certains matériels comme des friteuses, lave-vaisselle, taques de cuisson, etc..., doivent être remplacés.

## **ESPACES VERTS**

### **27. a) Travaux de sécurisation et élagage d'arbres le long des boulevards de ceinture. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

De belles rangées d'arbres à haute tige bordent les boulevards de ceinture et agrémentent le Parc communal. Ces végétaux adultes nécessitent des soins exceptionnels pour qu'ils conservent leur valeur esthétique et leur qualité sanitaire tout en permettant aux habitations voisines et aux berges des fossés de ceinture, de retrouver progressivement un éclairage direct et intéressant.

Ath, comme certaines villes, possède un capital végétal qui doit être amélioré, faute de quoi il périra progressivement tout en dévaluant l'environnement immédiat réduisant ainsi le charme des quartiers et les conditions de vie des riverains.

Ainsi, les arbres concernés seront traités par une méthode à mi-chemin entre l'éclaircissage et la taille en rideau telle que pratiquée au boulevard du Château. L'intervention qui s'étale sur plusieurs années, s'apparente à la taille de rapprochement suivie de tailles de réformation qui prendront au moins cinq ans.

**b) Matériel et fournitures. Remplacement de machines et matériel d'équipement. Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

Le Service des Espaces Verts de la Ville d'Ath gère bon nombre d'espaces arborés de notre Ville ainsi que les plantations le long des voiries, sur les aires de sport, etc.

Il utilise pour assurer son fonctionnement bon nombre de matériels tels des broyeurs de déchets verts, tracteur horticole, benne de ramassage de déchets verts, double essieu, tondeuse, etc.

Certains des éléments de ce matériel doivent être remplacés en raison de leur vétusté et sur un autre plan, d'autres doivent être complétés.

**c) Acquisition de mobilier et de matériel urbain. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

Depuis quelques années, la Ville d'Ath a multiplié, à la satisfaction générale de la population, les espaces verts, les coins repos tant dans les villages qu'au centre-ville.

Ces espaces conviviaux sont équipés de bancs, de poubelles, etc.

Après quelques années d'utilisation, certains de ces éléments doivent être remplacés pour cause de vandalisme, d'usure ou de corrosion due notamment au dépôt de liquides acides (canettes de coca, de sodas, etc.).

En outre, la population sollicite parfois, en certains endroits, le placement de l'un ou l'autre élément complémentaire.

Au delà, dans le cadre de la campagne de fleurissement de notre cité, divers éléments tels que vasques, bacs, candélabres doivent être remplacés car devenus vétustes voire totalement inutilisables.

## **CIMETIERES ET MORGUES**

**28. a) Acquisition de matériel d'équipement pour les cimetières. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Les cimetières de l'entité athoise sont entretenus par les fossoyeurs de la Ville qui doivent disposer d'un matériel adapté aux tâches demandées et aux problèmes régulièrement rencontrés lors de la création de fosses en terre commune.

Ainsi, pour l'entretien des cimetières et le creusement de fosses en zone particulièrement humide lors de la mauvaise saison, l'Ingénieur des services techniques communaux projète l'acquisition de pelles, brouettes, coffrages, pompes, etc. pour améliorer les conditions de travail tant au niveau de la sécurité que de l'hygiène.

**b) Maintenance extraordinaire des cimetières et morgues.  
Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

La Ville d'Ath entretient sur le territoire de l'entité vingt-trois cimetières dans lesquels ont été érigées des morgues qui sont toujours utilisées par les ouvriers d'entretien et/ou fossoyeurs.

Ces constructions doivent être régulièrement entretenues : toitures ou plateformes, zingueries, menuiseries, etc.

Ces travaux pourraient être réalisés soit par des entreprises privées, soit par la régie communale.

**29. Extension de cimetières et acquisition d'un terrain. Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

Depuis plusieurs années, certaines aires de repos devenues trop exigües doivent être étendues. C'est le cas notamment à Bouvignies, Villers-Notre-Dame, Lanquesaint, Meslin l'Evêque et Ghislenghien.

Un crédit a été inscrit au Service extraordinaire du budget 2006.

Les travaux d'aménagement de ces extensions consistent en la réalisation d'allées empierrées, la délimitation des emplacements, la réalisation d'une pelouse de dispersion, la pose d'une clôture d'enceinte et la réalisation de plantations (haies) et pelouses.

En ce qui concerne l'extension du cimetière de Lanquesaint, une partie d'un terrain jouxtant le cimetière actuel d'une superficie de ± 11 ares, cadastré section A n° 83b d'une contenance totale de 28 a 60 ca pourrait être acquise.

## **FETES ET CEREMONIES**

**30. a) Acquisition de matériel et matériaux pour les fêtes et cérémonies.  
Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

La Ville d'Ath dispose de matériel et matériaux tels que tonnelles, podiums, chaises, etc., mis à la disposition d'organisateur lors de certaines fêtes publiques.

Chaque année, certains de ces éléments fréquemment utilisés sont soit à remplacer, soit à compléter suite aux bris de l'une ou l'autre partie fort sollicitée.

**b) Travaux de rénovation extraordinaire des éléments du cortège.  
Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

Comme les autres années, il est envisagé, pour maintenir en bon état les divers chars et les géants qui défilent lors de la Ducasse du 4<sup>ème</sup> dimanche d'août, de poursuivre, petit à petit, la rénovation extraordinaire des éléments du cortège.

A cet effet, un crédit a été inscrit au Service extraordinaire du budget 2006.

Pour 2006, il s'agit notamment de la restauration des éléments suivants :

- Sauvegarde de la tête du Cheval Bayard ;
- Restauration de la tête de Melle Victoire et de certains éléments des géants (bras, panier, pièces d'habillement, etc.) ;
- Rénovation de certains éléments des chars de l'Agriculture, des Neuf Provinces, des Etats provinciaux, divers autres, etc.

## **BATIMENTS CULTURELS**

### **31. Travaux de réfection des toitures et zingueries du CEVA. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Le Hall du Centre d'Expérimentation et de Valorisation Agricole a été érigé voici plus de 25 ans.

Lors de la vérification des bacs chéneaux, il a été constaté des défauts au niveau de la toiture pouvant à court terme provoquer des infiltrations risquant d'endommager l'intérieur du bâtiment.

## **EDIFICES DU CULTE**

### **32. a) Maintenance extraordinaire des cures. Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.**

Dans un souci de préserver son patrimoine, la Ville d'Ath a décidé de prendre les dispositions pour la sauvegarde des cures situées sur l'entité.

En effet, lors d'un contrôle effectué par le bureau d'études de la ville, il a été constaté des défauts et des manquements au sein des cures et maisons et salles desservant le culte.

Les travaux d'entretien extraordinaire envisagés consistent en la préservation des menuiseries extérieures et le traitement ponctuel des toitures, gouttières et nochères.

### **b) Bâtiments du culte. Rénovation extraordinaire de diverses églises et chapelles de l'entité. Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

Il convient, chaque année, de veiller au maintien en bon état des édifices du culte.

A cet effet, un crédit a été inscrit au Service extraordinaire du budget 2006.

Dans le cadre de ce programme d'entretien extraordinaire, il conviendrait d'intervenir, selon le cas, au niveau des toitures, zingueries, maçonnerie, vitraux et abords notamment :

- ❖ A l'Eglise Saint-Ursmer à Ormeignies pour la fin de l'étude des plans relatifs à la rénovation extraordinaire ;
- ❖ A l'église Saint-Pierre à Mainvault ;
- ❖ A l'amélioration des abords de la Chapelle du Bois Hellin à Mainvault ;

- ❖ A la dernière phase de la rénovation des grottes de la Cavée à Isières ;
  - ❖ A la restauration de l'église d'Isières ;
  - ❖ A la rénovation de la Chapelle du Grand Denis à Ghislenghien ;
  - ❖ A la phase 1 des travaux de restauration de la Mise au Tombeau de l'Eglise Saint-Martin à Ath ;
- ainsi que d'autres petites interventions sur d'autres édifices.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **33. a) Statuts administratifs et pécuniaires. Modifications.**

Diverses dispositions légales, réglementaires ou résultant de négociations syndicales au sein du Comité C ayant compétence sur le personnel des communes et provinces de la Région Wallonne doivent être transposées dans le statut administratif et pécuniaire du personnel communal.

D'autres situations pratiques commandent également quelques modifications dudit statut.

Ces modifications ont fait l'objet d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales lors d'une réunion tenue ce lundi 30 janvier 2006.

### **b) Affiliation de la Ville d'Ath au Service médical interentreprises Semesotra pour l'année 2006.**

La Ville d'Ath est affiliée au Service médical interentreprises de l'A.S.B.L. SEMESOTRA pour assurer la tutelle sanitaire de son personnel.

Conformément aux instructions de l'Autorité de Tutelle, la durée de cette affiliation est limitée à un an et peut être renouvelée d'année en année, moyennant décision formelle du Conseil communal.

## **SERVICE D'INCENDIE**

### **34. a) Acquisition de matériel d'équipement pour le Service d'Incendie. Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

Les responsables des services de sécurité et, plus particulièrement, le Service d'Incendie, ont relevé les difficultés qui pourraient se présenter, à l'avenir, dans le cadre d'une éventuelle intervention au sein notamment d'un parking souterrain.

Comme il y a maintenant le parking de l'Esplanade et qu'un second est en cours de construction à l'arrière des rues des Récollets, d'Enghien et de l'Impasse Camberfosse, une solution devait être trouvée afin de pouvoir, le cas échéant, éviter tout accident.

Des recherches ont été menées, lesquelles ont conduit à la proposition d'acquérir une caméra thermique visant à permettre la détection des personnes susceptibles de se trouver dans les lieux, les membres du service d'incendie intervenant directement dans la surface souterraine.

Sur un autre plan, il conviendrait également que le Service d'incendie bénéficie d'une base mobile permettant d'accueillir un Centre de crise décentralisé.

Sur ce point particulier, des recherches sont menées afin d'acquérir auprès du Ministère de la Défense Nationale un camion susceptible d'être aménagé en base mobile.

**b) Acquisition de mobiliers divers pour le Service d'Incendie.  
Approbation et choix des modes de passation de marché et de financement.**

Les vestiaires du Casernement du Service d'Incendie sont équipés d'armoires installées depuis la construction de ce dernier.

Ce mobilier a déjà subi des dégradations dues à l'usage intensif qui en est fait lors des diverses interventions plus urgentes les unes que les autres.

En outre, il est nécessaire d'acquérir des éléments complémentaires et ceux installés depuis plus de 25 ans ne se trouvent plus dans le commerce.

En conséquence, il conviendrait de remplacer les 76 armoires vestiaires.

## **SITES D'ACTIVITE ECONOMIQUE DESAFFECTES**

### **35. SAE/ALE 13C dit "Sucrierie, Candisserie, Stockage". Avant-projet des travaux d'assainissement des zones 3, 4, 5, 6 de l'îlot ouest. Notification.**

L'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 décrète que le site d'activité économique SAE/ALE13c dit « Sucrierie, candiserie et stockages » est désaffecté et doit être assaini ou rénové.

L'arrêté ministériel du 15 juin 2004 décide l'assainissement ou la rénovation de ce site.

Dans les prochaines semaines, la Ville d'Ath devrait recevoir un premier arrêté ministériel lui octroyant une subvention régionale pour les acquisitions à réaliser sur ce site et un peu plus tard, un second arrêté octroyant une nouvelle subvention pour les travaux d'assainissement.

\* \* \* \* \*